

Rsa

Toutes vos démarches

en ligne



Le revenu de solidarité active (Rsa) est une prestation versée par la Caf afin de garantir un revenu minimum aux personnes vivant au sein d'un même foyer.

Le Rsa n'est pas un montant fixe, il varie en fonction de la composition et des ressources financières du foyer (à renseigner chaque trimestre).

Les conditions d'attribution

Âge

- Vous avez plus de **25 ans**. Pas de condition d'âge si vous êtes enceinte ou si vous avez déjà au moins un enfant à charge
- Si vous avez entre 18 et 25 ans, sans enfant, vous devez avoir exercé une activité à temps plein et **avoir travaillé 3 214 heures** au cours des trois ans précédant la demande

Résidence

- Vous habitez en **France** de manière stable et permanente
- Si vous n'avez pas de résidence, vous devez avoir élu **domicile auprès** d'un organisme tel que le **Ccas**

Ressources

- Les ressources mensuelles moyennes de votre foyer sont inférieures au revenu garanti (prestations familiales incluses). Si vous êtes travailleur indépendant, votre demande sera soumise au Conseil départemental de la Sarthe

Nationalité

- Vous êtes de **nationalité française ou** ressortissant de l'Espace économique européen ou suisse et justifiez d'un **droit au séjour**, ou vous êtes ressortissant d'un autre pays et vous avez en possession un **titre de séjour** depuis au moins **5 ans consécutifs** qui autorise à travailler (sauf cas particuliers)

Vous devez prioritairement faire valoir vos droits à l'ensemble des autres prestations sociales (allocation chômage, retraite, pensions alimentaires, invalidité...) auxquelles vous pouvez prétendre.



Les étapes du Rsa



Je vérifie si j'ai **droit** au Rsa en faisant une simulation sur www.caf.fr



Ma simulation au Rsa est positive, j'effectue ma **demande en ligne** sur www.caf.fr



Mon **dossier est étudié** par la Caf



Dans certains cas, ma demande est transmise au **Conseil départemental** pour validation

Le **Conseil départemental** m'attribue un référent pour mon accompagnement socio-professionnel



La Caf effectue le premier **versement** au début du mois suivant ma demande

Mes obligations

- 1** Tous les 3 mois, je déclare mes revenus en ligne sur Caf.fr ou l'appli « Caf - Mon Compte »
- 2** Je **signale tout changement** dans mon foyer (familial, professionnel...) et sans attendre ma déclaration trimestrielle
- 3** Je respecte mes **engagements auprès du Conseil départemental**, qui peut en cas de non respect, suspendre mon Rsa
- 4** Je me soumetts aux **contrôles de la Caf** ou du Conseil départemental

Le Rsa est attribué par le Conseil départemental. La Caf intervient pour assurer la gestion du Rsa dans le cadre arrêté avec le Département.

Quels sont vos droits ?

- Vous avez droit à un **accompagnement social et professionnel** par un référent désigné par le Conseil départemental (Pôle Emploi par exemple...)
- Vous pouvez bénéficier dans certains cas d'une **exonération ou d'une réduction de la taxe d'habitation et de la redevance audiovisuelle**
- Vous pouvez bénéficier de la **réduction sociale téléphonique**
- Vous pouvez **demandeur la Cmu complémentaire** auprès de la Cnam ou lors de votre demande de Rsa en ligne

Quelles sont vos obligations ?

- Vous devez **déclarer vos revenus tous les 3 mois sur votre compte Caf** (depuis l'application mobile ou le site caf.fr)
- Vous devez **informer immédiatement votre Caf de tout changement de situation** (sans attendre la prochaine déclaration trimestrielle)
- Vous devez répondre aux **demandes du Conseil départemental en matière d'orientation et d'accompagnement**
- Vous devez vous **soumettre à tous les contrôles** (de la Caf ou du Conseil départemental)

En cas de non-respect de ces demandes, vous vous exposez à l'arrêt du versement de la prestation.



Faites votre demande de Rsa en ligne sur Caf.fr

Comment faire une demande de Rsa ?

Sur la [page d'accueil](#) du site Caf.fr, cliquez sur «Mes services en ligne» dans le menu gauche puis sur «Faire une **demande de prestation**». Cliquez sur sur Rsa en choisissant votre situation : allocataire ou non allocataire.

Sur la page d'accueil de la demande en ligne de Rsa, vous trouverez des indications sur :

- 1 la durée de la démarche
- 2 les informations dont vous avez besoin sur :
 - votre **situation personnelle et familiale**
 - votre **situation professionnelle**
 - le **montant des ressources des 3 derniers mois** de toutes les personnes composant votre foyer
 - votre **dernier avis d'imposition**
 - votre **relevé d'identité bancaire**
- 3 vos possibilités en fin de démarche :
 - si vous êtes éligible au Rsa, **une estimation du montant**
 - votre situation nécessite **une étude complémentaire**
 - vous n'avez **aucun droit** au Rsa

1 Je fais ma demande en ligne



Multi-support



Durée estimée : 20 à 25 min

2 J'ai besoin...

2



D'informations sur les personnes vivant à mon foyer



Du montant des ressources des 3 derniers mois des personnes de mon foyer



De mon dernier avis d'imposition



De mes coordonnées bancaires

3 A la fin de ma démarche, trois possibilités...

3



Un montant estimé de Rsa est affiché



Une étude complémentaire est nécessaire



Vous n'avez pas droit au Rsa

Les 6 étapes

En haut de page, la **barre d'étape** vous indique toutes les étapes de votre demande et où vous en êtes. La démarche est décomposée en **6 étapes** avant le résultat. Le demandeur devra successivement passer par toutes les étapes **Accès, Situation, Logement, Ressources et Coordonnées bancaires**, avant d'arriver au **Récapitulatif final et au résultat**.

Que faire en fin de demande de Rsa ?

À la fin de votre demande, vous avez :

- 1 un **numéro allocataire**
- 2 le **montant estimé de votre Rsa**
- 3 la liste des **pièces justificatives** nécessaires à l'étude de votre droit. Vous pouvez les transmettre en vous connectant à l'espace **Mon Compte**, rubrique « **Suivre mes démarches** »
- 4 Vous pouvez également **télécharger le récapitulatif** en Pdf de votre déclaration
- 5 Le **Rsa** comprend une **aide financière** et un **accompagnement** dans vos démarches professionnelles et d'insertion. Vous devez souscrire à cette **obligation d'accompagnement**

Résultat

Voici votre numéro d'allocataire, il est indispensable pour toutes vos démarches auprès de la Caf. 3023587

Sous réserve de vérifications complémentaires, le montant mensuel estimé de votre Rsa s'éleva à 470,95 euros par mois

Ce montant vous est communiqué, dans l'attente de la confirmation du droit par le Président du Conseil départemental.

Le 1er paiement sera effectué sous 2 à 3 semaines après réception des documents attendus, compte tenu des délais nécessaires à l'étude de cette demande.

Pièces justificatives demandées

Nous avons besoin que vous adressiez à la Caf de votre département les pièces justificatives suivantes :

Vous :

- Un des documents ci-dessous :

- Titre de séjour de plus de 5 ans en cours de validité
- Titre de séjour de moins de 5 ans en cours de validité et une attestation de la préfecture justifiant de l'autorisation à travailler depuis 5 ans
- Tout document autorisant le séjour sur le territoire français (réfugiés, protection internationale, protection subsidiaire, admis au titre de l'asile)

Merci de fournir uniquement les pièces justificatives qui vous sont demandées. Les pièces justificatives demandées sont nécessaires au traitement du dossier et au versement de la prestation.

Vous allez recevoir votre mot de passe pour effectuer toutes vos démarches.

Pour transmettre les documents demandés, vous pouvez alors :

- Vous rendre espace Mon Compte rubrique "Mes démarches" ou
- Les adresser par courrier à votre Caf.

En cas de difficulté pour afficher le récapitulatif, veillez à désactiver le bloqueur de fenêtres intempêtes (pop-up) de votre navigateur.



Télécharger le récapitulatif

4

Pour nous permettre de prendre en compte cette demande de Rsa, vous devez terminer votre démarche par un complément d'informations en cliquant sur le bouton continuer. Le Rsa comprend une prestation mais aussi une dimension d'accompagnement social et/ou professionnel. C'est un droit pour vous et également une obligation. Vous devez donc souscrire à ces obligations d'accompagnement.

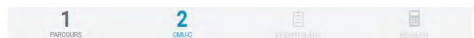
5

La couverture maladie universelle complémentaire (Cmu-C)

- 1 Si votre **demande de Rsa est positive**, la **couverture maladie universelle complémentaire (Cmu-C)** vous est proposée
- 2 Si vous êtes **déjà bénéficiaire de la Cmu-C**, vous accédez à un écran récapitulatif et votre démarche est terminée
- 3 Si vous n'êtes **pas bénéficiaire de la Cmu-C**, vous pouvez effectuer une demande en renseignant votre numéro de Sécurité sociale et votre régime d'appartenance. **En fonction de votre régime** (Régime général, mineurs et assimilés, militaires de carrière ou autres), vous êtes invité(e) :

- à **télécharger** votre demande sur le site cmu.fr
- à **vérifier et à valider votre situation** après avoir indiqué votre organisme de gestion de la Cmu-C (Cpam, organisme complémentaire actuel ou autre organisme complémentaire)

- 4 Votre demande est ensuite transmise à votre organisme de gestion



Cmu-C

Information

La Couverture Maladie Universelle Complémentaire (Cmu-C) est une protection complémentaire santé gratuite. Elle est attribuée sous conditions de résidence et de ressources.

En tant que demandeur de Rsa, ces conditions sont présumées remplies. Vous devez néanmoins faire une demande pour en bénéficier.

Le questionnaire ci-après vous permet de faire cette demande, elle sera transmise à votre organisme d'assurance maladie.

Pour plus d'informations sur la Cmu-C, cliquez ici.

Vous bénéficiez déjà de la Cmu-C*

Oui

Non

Vous désirez faire une demande de Cmu-C*

Oui

Non

Précédent Continuer



Résultat

Votre demande de Cmu-C est transmise à votre Caisse d'Assurance Maladie pour être instruite.

Votre caisse pourra vous demander des informations complémentaires durant l'étude de votre dossier.

4

Terminer

Déclarez vos ressources trimestrielles sur Caf.fr

Une fois votre demande de Rsa effectuée, vous devez chaque trimestre déclarer vos ressources sur Caf.fr (espace Mon Compte). Un e-mail vous sera envoyé pour vous rappeler de réaliser votre déclaration trimestrielle Rsa.

Où déclarer vos ressources trimestrielles ?



1 Sur la page d'accueil du site, dans la barre de menu bleue, cliquez sur l'icône **Mon Compte**

2 Une fois connecté(e) à votre espace, dans la rubrique « **Mes ressources** », cliquez sur « **Déclarer** » puis « **Mes ressources trimestrielles** ». Cette démarche est accessible pendant les 3 mois suivant le trimestre à déclarer

MES RESSOURCES

• Déclarer

Mes ressources trimestrielles

Mes ressources annuelles

Comment déclarer vos ressources trimestrielles ?

1 Vous devez d'abord **valider votre profil** avant de commencer votre déclaration trimestrielle. Si les informations connues par votre Caf ne sont pas exactes, vous pouvez mettre à jour vos données

2 **Déclarez vos ressources des 3 derniers mois.** Selon votre situation, déclarez aussi les ressources de votre conjoint(e) et de vos enfants de plus de 14 ans (salaires, indemnités chômage, pensions alimentaires, stages ou formations rémunérés, revenus du patrimoine...)

Si vous n'avez reçu aucun revenu, cochez la case « Aucune ressource perçue »

3 À la fin de procédure, un **récapitulatif de votre télé-déclaration** s'affiche. En cliquant sur « **Valider** », votre déclaration est directement transmise à votre Caf

4 Vous pouvez ensuite retrouver les ressources trimestrielles déclarées dans la rubrique « **Consulter mes ressources** »

Bienvenue **STEPHANE BAUDE**
• Retour à l'accueil

Dernière connexion le 15/03/2017 à 21:04

Conditions d'accès Engagement Saisie Fin

Les champs précédés d'un astérisque (*) sont obligatoires

Déclaration trimestrielle ⓘ
Stéphane Baude

Ressources	Février 2017	Mars 2017	Avril 2017
Salaires	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Revenus non salariés <small>(loyers et autres revenus)</small>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Indemnités chômage	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Pensions alimentaires	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Aucune ressource perçue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

+ Déclarer d'autres ressources

Cliquez pour modifier vos réponses

Ma Situation
• Ma Situation

Ressources annuelles Ressources trimestrielles

Trimestre	Ressources	Montant
Décembre 2017	ESTELLE ACHOUR	
Novembre 2017	• Salaires	1200 €
Octobre 2017		
Septembre 2017		
Avril 2017		

Les documents et pièces justificatives nécessaires pour préparer l'étude de votre droit au Rsa

- Relevé d'identité postal** ou d'épargne, ou bancaire
- Carte nationale d'identité** ou livret de famille, ou passeport
- Titre de séjour** en cours de validité (si votre titre est valable un an, joignez l'attestation de la Préfecture indiquant que vous êtes autorisé(e) à travailler depuis 5 ans, ou à défaut les titres de séjour couvrant cette période)
- Extrait d'acte de naissance** pour les enfants âgés de moins de 18 ans, de nationalité étrangère et nés en France
- Certificat de l'OFII** (ex. Anaem) délivré dans le cadre du regroupement familial pour les enfants âgés de moins de 18 ans, de nationalité étrangère et nés à l'étranger
- Attestation de l'Ofpra** accordant le bénéfice de la protection subsidiaire, accompagnée du récépissé de demande de titre de séjour valant autorisation provisoire de séjour
- Attestation d'élection de domicile** d'un organisme agréé
- Formulaire de demande complémentaire** pour les non-salariés
- Dernier avis de paiement de la pension** invalidité, rente accident du travail ou pension vieillesse
- Déclaration de revenus** de l'année civile précédant la demande
- Revenus** des 3 derniers mois pour tous les membres du foyer
- Dernier avis de la taxe** d'habitation ou de la taxe foncière
- Formulaire complémentaire** pour les jeunes de - 25 ans
- Déclaration de grossesse** établie par le médecin



Cadre réservé à la Caf